Adm.A.

RAPPORT ANNUEL

2025
2026

Excellence • Pertinence • Intégrité • Engagement

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Ordre des administrateurs agréés du Québec

RAPPORT ANNUEL 2025 2026

LETTRES AUX AUTORITÉS

QUÉBEC, SEPTEMBRE 2026

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma respectueuse considération.

Le ministre du Travail et ministre responsable des Relations canadiennes,
Jean Boulet

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2026

Monsieur Jean Boulet
Ministre du Travail et ministre responsable des Relations canadiennes
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre, nous avons l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le Président,
Elias Kallas, Adm.A.

La directrice générale,
Isabelle Poupart, Adm.A.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2026

Madame Mélanie Hillinger
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente, nous avons l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président,
Elias Kallas, Adm.A.

La directrice générale,
Isabelle Poupart, Adm.A.

L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

MISSION

Assurer la protection du public en veillant à la qualité du travail et à l'intégrité des gestionnaires et des administrateurs membres, tout en inspirant les organisations québécoises à adopter les meilleures pratiques de gestion et de gouvernance.

VISION

L'Ordre des administrateurs agréés est la référence incontournable en gestion et en gouvernance. Il prône l'excellence et les meilleures pratiques professionnelles et il contribue à l'amélioration continue des compétences de ses membres.

LES VALEURS DE L'ORDRE

1 EXCELLENCE

Nous valorisons l'excellence en fournissant des programmes de développement professionnel de qualité supérieure, en établissant des normes élevées pour la pratique de la gestion, et en encourageant la recherche continue de l'amélioration.

De plus, nous sommes présents à chaque étape du développement professionnel de nos membres et offrons un soutien tout au long de leur carrière, afin de leur garantir une progression continue et des opportunités de croissance.

2 PERTINENCE

Nos programmes sont constamment mis à jour pour refléter les tendances émergentes et assurent ainsi que nos membres sont équipés des compétences nécessaires pour exceller dans un environnement professionnel en constante évolution.

3 INTÉGRITÉ

Notre engagement envers des normes éthiques élevées guide toutes nos actions. Nous veillons à ce que la pratique de la gestion respecte des standards éthiques rigoureux et assurons ainsi la confiance du public et le respect de notre profession.

4 ENGAGEMENT

Notre engagement va au-delà de nos membres pour influencer positivement les politiques et les pratiques qui impactent la profession et la société dans son ensemble.

CES VALEURS SONT EN COHÉRENCE AVEC LA MISSION ET LA VISION DE L'ORDRE.

ELLES GUIDENT LES COMPORTEMENTS DE L'ÉQUIPE, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES PARTENAIRES.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2027

Pendant la période, l'Ordre a poursuivi ses travaux de planification stratégique selon les axes prioritaires de développement déterminés lors de l'exercice précédent, afin de répondre de façon optimale à sa mission de protection du public.

PILIERS		
	Rehausser la reconnaissance du titre Adm.A.	Mieux communiquer notre pertinence et notre différence
	Créer de la valeur chez les membres actuels	Accroître le rayonnement de l'Ordre pour accélérer l'acquisition de membres

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT (1er avril 2025 au 31 mars 2026)

Directrice générale — **Isabelle Poupart**, Adm.A. | Depuis le 4 août 2025.
Nathalie Parent, Adm.A., notaire | Du 9 janvier 2023 au 4 août 2025.

Secrétaire — **Elise Thériault**, avocate | Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

La rémunération globale de la direction générale de l'Ordre est de 118 469,26 $.

Les conseils d'administration face au harcèlement
CA ENGAGÉ
adma.qc.ca

Le CA adhère à une culture de respect au sein de l'organisation
Sceau délivré par l'Ordre des administrateurs agréés

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ORDRE



Elias Kallas
Adm.A., ASC
Président du C.A.



Isabelle Poupart
MBA, Adm.A.
Directrice générale

Membership de l'Ordre
L'année 2025-2026 a de nouveau été marquée par une hausse des nouveaux membres admis au Tableau de l'Ordre. Cependant, la démographie (départs en retraite), la fin de l'encadrement du titre Pl. Fin., et l'application plus systématique de nos politiques internes (délais de renouvellement, paiements étalés, etc.) a conduit à une légère baisse du membership global.

Sondage auprès des membres
Un sondage a été effectué auprès des membres en septembre 2025 afin de mesurer l'évolution de certains indicateurs, d'identifier les forces et les zones de vulnérabilité de l'Ordre, et de mieux comprendre les attentes des membres.

Les résultats des indicateurs diffèrent peu de ceux obtenus lors du précédent sondage (2023), mais des remarques précises ont été formulées et certaines ont déjà pu être prises en compte : des réponses ou des solutions ont été apportées. Par exemple, afin de mieux présenter les exigences qui viennent avec l'adhésion à un ordre professionnel, des réunions d'accueil virtuelles ont été mises en place dès décembre 2025. Nous entamerons d'autres travaux afin de mieux se positionner selon les autres constats effectués, le tout dans un objectif d'encadrement des membres à la hauteur des exigences de la profession.

Nouveau président et nouvelle DG
2025 fut une année électorale pour l'Ordre et ce dans les trois régions. Outre des reconductions de mandats, deux nouveaux membres se sont joints au Conseil d'administration. Par ailleurs, à la suite du départ de Nathalie Parent pour raisons personnelles, annoncé dès le mois d'avril 2025 mais effectif à la fin de l'été, Isabelle Poupart a pris ses fonctions comme directrice générale en août 2025. Ces divers changements à la tête de l'Ordre ont demandé une courte période de transition et permettent désormais la mise en place d'une nouvelle dynamique orientée vers les résultats et la visibilité.

Avancement du plan stratégique
Le plan stratégique 2024-2027 tirera à sa fin le 31 mars 2027. Un bilan a été fait par le comité de la planification stratégique en cours d'exercice. Certains dossiers opérationnels à court terme ou en continu ont bien avancé, d'autres projets demandant des développements à plus long terme, ont été mis en suspens dans l'attente d'analyses plus poussées et/ou d'apport de ressources supplémentaires. L'Ordre a en effet connu diverses variations au niveau de sa main d'œuvre en cours de période, que ce soit à la direction générale ou parmi les employées, avec des départs en congé de maternité notamment.

Mise en œuvre de la nouvelle identité visuelle
Le déploiement de la nouvelle image de marque s'est poursuivi pendant l'exercice 2025-2026. Les référentiels de compétence, du gestionnaire et de l'administrateur, ont été revus et mis à jour graphiquement.

Une campagne de notoriété a été préparée en mars 2026 et divers visuels et slogans ont commencé à être diffusés en avril. L'objectif est de faire connaître l'Ordre, d'augmenter sa visibilité et d'interpeller les gestionnaires non-membres en utilisant des leviers significatifs comme l'éthique, la reconnaissance de l'expérience professionnelle, l'intégrité, et l'excellence.

Actions de visibilité auprès des étudiants
La présence auprès de la relève en gestion est désormais bien ancrée depuis le début de l'application du plan

stratégique 24-27. L'Ordre est présent plusieurs fois par année dans les universités, à l'occasion de journées carrières ou d'autres événements spéciaux. Par ailleurs, la directrice générale est régulièrement invitée aux événements de remise de bourses universitaires aux côtés de la Fondation de l'Ordre.

Grand RDV Gestion

Dans la foulée des festivités du 50e anniversaire de l'Ordre, une entrevue avait été organisée en juin 2025 avec Anie Rouleau, fondatrice de l'entreprise The Unscented Company. L'entrepreneure avait pu parler de son parcours et de la réalité de son organisation face aux aléas et incertitudes des échanges commerciaux avec les États-Unis. Ce fut un bel exemple, très concret, de réactivité, d'agilité et de leadership. L'expérience avait été appréciée par les membres présents et nous avons eu envie d'en faire un RDV récurrent, qui mettrait à l'honneur des hommes et des femmes symbolisant le courage managérial, l'intelligence d'affaires, l'éthique ou le leadership bienveillant, notamment. Certains d'entre vous ont eu la chance de participer à celui du 27 mai 2026 avec Stéphanie Trudeau, vice-présidente exécutive Québec chez Énergir.

Un acte réservé partagé

Est entré en vigueur, le 14 août 2025, le Règlement établissant diverses règles en matière de copropriété divise qui autorise uniquement les Adm.A., les notaires, les avocats et les CPA à détenir, dans leur compte en fidéicommis, l'acompte versé à un constructeur ou à un promoteur en vue de l'achat d'une fraction de copropriété divise à usage d'habitation (condominiums, maisons en rangée, etc.).

Il est donc désormais possible pour les membres Adm.A. possédant un compte en fidéicommis, de s'entendre avec les constructeurs et les promoteurs pour que les acomptes versés dans le cadre de leurs projets de construction de copropriété soient versés dans ce compte. Cette confiance accordée aux administrateurs agréés par le législateur est une reconnaissance de leur compétence et de leur probité.

Congrès Gestion 2025

Le Congrès Gestion 2025 s'est déroulé le mercredi 8 octobre à Montréal, avec une diffusion en direct en ligne.

Plus de 150 personnes étaient présentes pour écouter les conférenciers et conférencières qui se sont succédé.

Leadership, économie sociale, IA, gestion de crise, grands enjeux planétaires, gestion du changement, ont été les sujets phares de cette édition, articulée sous le thème *Le gestionnaire, moteur de confiance dans un monde d'incertitudes*. La thématique, les interventions et les possibilités d'échanges et de réflexions ont été, comme chaque année, fortement appréciées par les congressistes.

Commission Gallant

En février 2026 a été rendu le rapport de la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec (communément appelée Commission Gallant, du nom de son commissaire). L'Ordre, par la voix de sa directrice générale a fait part de son opinion à la suite des divers manquements éthiques qui sont apparus et ont été soulevés dans ce scandale de gestion des fonds publics, et a rappelé qu'un ordre professionnel offrait un encadrement dépassant celui d'un employeur, d'un mandat ou d'un poste. Elle a conséquemment invité le gouvernement à prendre les actions nécessaires pour assurer la protection du public en nommant des gestionnaires assujettis aux règles de l'Ordre des administrateurs agréés, particulièrement quand il est question de la gestion de sommes importantes issues des fonds publics.

Cette intervention a amené une réflexion quant à la pertinence de développer des groupes de travail par secteur afin d'être plus réactif quand l'actualité met en relief des sujets qui touchent aux champs d'action de l'Ordre.

Remerciements

Nous terminons ce bilan en remerciant les membres du Conseil d'administration pour leur confiance, les membres bénévoles (comités, formations, animation, etc.) pour leur engagement et l'équipe de la permanence pour son soutien. ■

rapport annuel 25-26

7 GOUVERNANCE

14 ACTIVITÉS DES COMITÉS

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RH
COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE
COMITÉ D'AUDIT
COMITÉ AVISEUR DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE
COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE PRÉVENTIVE
BUREAU DU SYNDIC ET USURPATIONS
COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC
CONSEIL DE DISCIPLINE
CONSEIL D'ARBITRAGE
COMITÉ DE RÉVISION DES DEMANDES D'ÉQUIVALENCES
COMITÉ DES PRIX ET DISTINCTIONS
COMITÉ DE LA FORMATION
COMITÉ DES ADMISSIONS ET DES ÉQUIVALENCES

30 RÔLE SOCIÉTAL ET COMMUNICATIONS

34 AFFAIRES PROFESSIONNELLES

FORMATION CONTINUE
ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELE
FONDS D'INDEMNISATION

38 RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES

41 ÉTATS FINANCIERS

52 ÉQUIPE DE L'ORDRE

GOUVERNANCE DE L'ORDRE

ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Des élections se sont tenues en mai 2025 dans les trois régions électorales de l'Ordre.

Région électorale I

Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Estrie, Centre-du-Québec

Deux postes étaient à combler dans la région I et, ont été élues par acclamation :

- **Mélanie Biron**, Adm.A.
- **Stéphanie Dufour**, CRHA, Adm.A.

Région électorale II

Montérégie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides, extérieur du Québec

Un poste était à combler dans la région II. Aucun, membre ne s'est porté candidat. Ce poste a été comblé par cooptation le 29 juillet 2025 :

- **Mathieu Moquin**, Adm.A.

Région électorale III

Laval et Montréal

Un poste était à combler dans la région III. Deux membres se sont portés candidats :

- Fouad Georges Sayegh, Adm.A., F.C.M.C.
- Pierre Mc Nicoll, Adm.A.

113 des 811 membres autorisés à voter ont exercé leur droit de vote. A été élu :

- **Fouad Georges Sayegh**, Adm.A., F.C.M.C.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET SANCTIONS

Le *Code d'éthique et de déontologie* existe depuis le 25 janvier 2019. Il a été mis à jour le 28 janvier 2022 et a été publié dans le rapport annuel 2021-2022 de l'Ordre (https://www.adma.qc.ca/salle-de-presse/rapports-annuels/).

Le Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été publié dans le rapport annuel 2018-2019 de l'Ordre (https://www.adma.qc.ca/salle-de-presse/rapports-annuels/).

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice en raison de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MEMBRES EN POSTE AU 31 MARS 2026

Le président et les administrateurs élus de l'Ordre agissent à titre bénévole et ne reçoivent aucune rémunération.



Elias Kallas, Adm.A.

Coopté région III
2e mandat non consécutif :
7 février 2025

Assiduité
Ordinaire : 5/6
Extraordinaire : 9/9

Responsabilités
Depuis le 13 juin 2025
- Président du C.A. (1er mandat) Élu au scrutin des administrateurs
- Membre du comité du Fonds d'indemnisation
- Membre du comité aviseur de la planification stratégique

Jusqu'au 13 juin 2025
- Vice-président du comité d'audit



Mélanie Biron, Adm.A.

Élue région I
2e mandat consécutif : 13 juin 2025

Assiduité
Ordinaire : 6/6
Extraordinaire : 9/9

Responsabilités
Depuis le 13 juin 2025
- Vice-présidente du C.A.
- Présidente du CGÉRH
- Membre du comité aviseur de la planification stratégique

Jusqu'au 13 juin 2025
- Trésorière
- Présidente du comité d'audit



Charles Létourneau, Adm.A.

Élu région III
1er mandat : 16 juin 2023

Assiduité
Ordinaire : 6/6
Extraordinaire : 9/9

Responsabilités
Depuis le 13 juin 2025
- Trésorier
- Président du comité d'audit

Jusqu'au 13 juin 2025
- Vice-président du C.A.
- Président du CGÉRH



Stéphanie Dufour, CRHA, Adm.A.

Élue région I
1er mandat : 13 juin 2025

Assiduité
Ordinaire : 4/5
Extraordinaire : 7/7

Responsabilités
Depuis le 13 juin 2025
- Membre du CGÉRH

Depuis le 5 novembre 2025
- Présidente du comité des admissions et des équivalences



Mathieu Moquin, Adm.A.

Coopté région II
1er mandat : 29 juillet 2025

Assiduité
Ordinaire : 4/4
Extraordinaire : 4/5

Responsabilités
Depuis le 13 juin 2025
- Membre du CIP



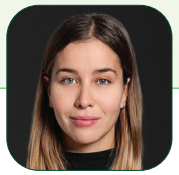
Fouad Georges Sayegh, Adm.A., F.C.M.C.

Élu région III
2e mandat non consécutif :
13 juin 2025

Assiduité
Ordinaire : 3/5
Extraordinaire : 7/7

Responsabilités
Depuis le 13 juin 2025
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité stratégique C.M.C.

Depuis le 12 décembre 2025
- Vice-président du comité d'audit



Laïla Tremblay, avocate, CRIA, Adm.A.

Cooptée région III
1er mandat : 16 juin 2023

Assiduité
Ordinaire : 5/6
Extraordinaire : 9/9

Responsabilités
- Membre du comité du Fonds d'indemnisation

Jusqu'au 27 mars 2026
- Présidente suppléante du CIP



Michel Barbier

Nommé par l'OPQ
2e mandat : 16 juin 2023

Assiduité
Ordinaire : 5/6
Extraordinaire : 9/9

Responsabilités
- Membre du CGÉRH
- Membre du comité aviseur de la planification stratégique
- Membre du comité de révision des décisions du syndic



Claude Dutil

Nommé par l'OPQ
2e mandat : 13 juin 2025

Assiduité
Ordinaire : 5/6
Extraordinaire : 8/9

Responsabilités
- Membre du comité d'audit



Lise Lachance

Nommée par l'OPQ
1er mandat : 16 juin 2023

Assiduité
Ordinaire : 6/6
Extraordinaire : 9/9

Responsabilités
- Membre du comité du Fonds d'indemnisation

Depuis le 13 juin 2025
- Membre du CGÉRH

NOMBRE DE SÉANCES TENUES DURANT L'EXERCICE

Séances ordinaires	**6**	hybride	3
		présentiel	3
Séances extraordinaires	**9**	courriel	7
		visioconférence	2

FORMATION DES MEMBRES DU C.A. RELATIVE À LEURS FONCTIONS (AU 31 MARS 2026)

Formations suivies au cours de l'exercice ou antérieurement	**NOMBRE D'ADMINISTRATEURS**	
	l'ayant suivie	**ne l'ayant pas suivie**
Rôle d'un conseil d'administration*	10	0
Gouvernance et éthique*	10	0
Égalité entre les femmes et les hommes*	10	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle*	10	0
Loi 25	10	0
Les conseils d'administration face au harcèlement	10	0

* *Formations obligatoires en vertu du Code des professions*

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN POSTE AU COURS DE L'EXERCICE, MAIS PLUS EN FONCTION AU 31 MARS 2026

Louis Carrier, Adm.A.

Élu région I • 1er mandat : 18 juin 2021

Assiduité
Ordinaire : 1/1 • Extraordinaire : 2/2

Responsabilités
Jusqu'au 13 juin 2025 : président du C.A. et membre du comité aviseur de la planification stratégique
Jusqu'au 30 novembre 2025 : membre du comité du Fonds d'indemnisation

Michelle Laberge, Adm.A.

Élue région III • 2e mandat : 18 juin 2021

Assiduité
Ordinaire : 1/1 • Extraordinaire : 2/2

Responsabilités
Jusqu'au 13 juin 2025 : membre du CGÉRH

Gabriel Rioux, urbaniste, Adm.A.

Coopté région I • 1er mandat : 18 juin 2021

Assiduité
Ordinaire : 1/1 • Extraordinaire : 2/2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2025 s'est tenue par visioconférence le 18 novembre en présence de 52 membres.

Principaux sujets
Bilan de la dernière année et présentation de projets en cours.
Situation financière de l'Ordre.
Consultation sur la cotisation 2026-2027.

Le rapport annuel 2025-2026 sera présenté le mardi **3 novembre 2026** lors de l'assemblée générale annuelle.

MOT DES MEMBRES DU C.A. NOMMÉS PAR L'OPQ

Michel Barbier
Claude Dutil
Lise Lachance

L'Office des professions du Québec qui chapeaute les 46 ordres professionnels du Québec a désigné trois administrateurs nommés siégeant au Conseil d'administration de l'Ordre.

Nous sommes les représentants du public et notre rôle est de voir à ce que l'Ordre remplisse bien sa mission qui est d'assurer la protection du public. Nous exerçons les mêmes fonctions avec les mêmes pouvoirs et responsabilités que nos collègues élus.

Au cours de l'année écoulée, les administrateurs nommés ont activement participé aux travaux de plusieurs instances, notamment le comité d'audit, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ainsi que le comité de planification stratégique. Notre implication dans ces différents comités a contribué à renforcer la gouvernance de l'Ordre et à garantir l'application du *Code des professions*.

Nous tenons à souligner l'excellente collaboration entre le Conseil d'administration et la direction générale dans le but de répondre à toutes les exigences législatives et réglementaires qui incombent à l'Ordre toujours dans une perspective de protection du public. Nous attestons de la rigueur de sa gestion et de son engagement envers l'excellence professionnelle.

Au cours de la dernière année nous avons aussi participé au rajeunissement de l'image de marque de l'Ordre des administrateurs agréés qui arbore maintenant un nouveau logotype moderne et rassembleur qui devrait favoriser l'augmentation du nombre de membres. Nous sommes d'avis que plus il y aura de gestionnaires et d'administrateurs membres de l'Ordre, mieux le public québécois sera protégé ! ■

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOSSIERS STRATÉGIQUES

Travaux sur la planification stratégique 2024-2027.
Adoption d'une nouvelle identité visuelle.
Adoption des indicateurs et objectifs de réussite de l'Ordre.
Adoption de prises de position dans le cadre du processus de consultation réglementaire à la Gazette officielle du Québec.
Adoption du libellé d'un mandat de lobbying pour une misen en œuvre en 2026-2027.
Création d'un comité consultatif pour le renouvellement de l'Entente avec CMC-Canada.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

Autorisation d'une poursuite pénale pour usurpation de titre.

Constatation des démissions et adoption des radiations au Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle ainsi que de remplir leur obligation de formation continue obligatoire.

Adoption du programme d'inspection professionnelle préventive.

Travaux de modification réglementaires visant à abroger le *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société* ainsi qu'à apporter des modifications de concordance au *Code de déontologie des administrateurs agréés*, au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* et au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*.

Adoption de l'orientation visant à modifier le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des administrateurs agréés* pour permettre aux membres de détenir des sommes sans les placer en fidéicommis dans certaines circonstances.

Continuation des travaux visant à mettre à jour la liste des diplômes donnant accès au titre d'administrateur agréé au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Cooptation d'un administrateur.
Bonification de la rémunération de la direction générale et des personnes employées.
Nomination de membres à différents comités de l'Ordre.
Nomination de l'inspectrice.
Approbation de tous les procès-verbaux des séances du Conseil.
Mise à jour des chartes pour deux comités de l'Ordre (C.M.C. et CAE).
Adoption d'une Charte du comité d'inspection professionnelle.
Adoption d'une politique de prévention du harcèlement psychologique.
Création d'un sous-comité des admissions C.M.C.
Nomination de la secrétaire de l'Ordre.

DOSSIERS RELATIFS AUX FINANCES

Adoption du budget 2025-2026.
Adoption des états financiers audités au 31 mars 2025.
Adoption d'une recommandation aux membres présents à l'assemblée générale annuelle des membres pour la nomination des auditeurs pour les états financiers 2025-2026.
Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres de la cotisation annuelle 2025-2026.

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

TEXTES DE RÉFÉRENCE EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE	ADOPTION / RÉVISIONS
Charte pour le comité d'audit	2011 / 2019 / 2024
Charte pour le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines	2017 / 2019 / 2025
Charte du comité du Fonds d'indemnisation	2018
Charte du comité stratégique C.M.C.	2024 / 2025
Charte du comité aviseur de la planification stratégique	2023 / 2025
Charte du comité des Prix & Distinctions	2011 / 2015 / 2024 / 2025
Charte du comité des admissions et des équivalences	2024 / 2025
Charte du comité d'inspection professionnelle	2025
Charte de compétences du président	2023
Code d'éthique et de déontologie des membres des comités	2024
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec	2019 / 2022
Déclaration initiale de conflit d'intérêts	2024
Partage des responsabilités du Conseil d'administration, de la présidence, de la vice-présidence, de la direction générale et de l'assemblée générale des membres	2011 / 2017 / 2021
Politique des élections des officiers	2023 / 2025
Politique d'évaluation de la gouvernance de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec	2023
Politiques sur les affaires du C.A. - Fonctionnement au sein du Conseil d'administration	2011 / 2017 / 2022
Politiques sur les affaires du C.A. - Accueil et formation continue des administrateurs	2011 / 2019 / 2020
Politique de la gestion intégrée des risques	2024
Politique et directives du conseil de discipline	2008 / 2015 / 2022
Politique de confidentialité	2023
Politique sur les communications électorales	2019 / 2023
Politique régissant les assemblées générales	2023
Politique de gouvernance des renseignements personnels	2023
Politique de gestion financière et des signataires autorisés de l'Ordre	2024 / 2025
Politique de prévention du harcèlement	2025
Procédure pour l'évaluation de la direction générale	2019 / Annuellement
Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et la déontologie	2019
Structure de gouvernance des instances	2023

TRAVAUX D'ÉLABORATION EN COURS OU PROJETÉS	
Politique de l'inspection professionnelle	Élaboration en cours
Plan d'action en santé et sécurité au travail	Élaboration en cours

NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

En janvier 2025, a été abrogé le ***Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*** et sont entrées en vigueur les modifications aux règlements suivants : ***Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*** et ***Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec***.

Ces modifications visaient principalement à abolir le régime d'encadrement de l'exercice en société, dans la foulée de l'autorisation faite à l'ensemble des professionnels d'exercer leurs activités dans toutes les formes d'organisations, résultant des modifications apportées au *Code des professions* en novembre 2024.

Cette abrogation et les modifications de concordance aux deux autres règlements ont principalement pour effet d'éliminer, pour les Adm.A. qui sont actionnaires, associés ou autrement dirigeants de sociétés par actions ou de S.E.N.C.R.L., l'obligation de produire annuellement une déclaration d'exercice en société via le formulaire envoyé par l'Ordre et d'y annexer des pièces justificatives telles que l'acte constitutif, la convention unanime des actionnaires ou des preuves d'enregistrement au Registraire des entreprises du Québec. Elles éliminent également les conditions et modalités d'exercice, notamment en ce qui concerne la détention des parts sociales ou des droits de vote rattachés aux actions.

Finalement, elles étendent l'obligation de fournir une preuve d'assurance complémentaire à l'ensemble des administrateurs agréés qui exercent en organisation.

Des travaux de modification de concordance au ***Code de déontologie des administrateurs agréés*** ont également été entamés. Le 20 mars 2026, l'Office des professions a recommandé au gouvernement d'approuver ces modifications. Toutefois celles-ci ne sont pas encore entrées en vigueur.

Des travaux de modification du ***Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*** ont également été faits, afin de débuter la mise à jour de la liste des diplômes donnant accès au titre d'Adm.A. Au 31 mars 2026, le projet de modification réglementaire n'avait pas encore été publié à la Gazette officielle du Québec.

Finalement, le Conseil d'administration a adopté l'orientation de permettre à ses membres de détenir des sommes de moins de 5 000 $ sans les placer en fidéicommis. Des travaux de rédaction réglementaire visant à adopter un régime hybride de détention des sommes ont été entamés et seront continués lors de l'exercice 2026-2027.

NORMES, GUIDES, STANDARDS DE PRATIQUE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIFS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

L'Ordre a révisé et réédité le ***Référentiel des compétences du gestionnaire*** ainsi que le ***Référentiel des compétences de l'administrateur(trice) siégeant à un conseil d'administration***, notamment en alignant leur signature graphique à celle de la nouvelle identité visuelle de l'Ordre.

AVIS OU PRISES DE POSITION ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

À la suite de l'entrée en vigueur, le 14 août 2025, du ***Règlement établissant diverses règles en matière de copropriété divise***, l'Ordre a émis un avis par courriel à l'ensemble de ses membres afin de les informer de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, en particulier celle permettant aux administrateurs agréés de détenir, dans leur compte en fidéicommis, des acomptes versés dans le cadre de l'achat d'unités de copropriété neuves.

Finalement, l'Ordre a émis des avis par courriel à l'ensemble de ses membres afin de les aviser de l'abrogation du ***Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société***, de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du ***Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*** et du ***Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec***.

COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES (CGÉRH)

Mandat et activités

Le comité s'assure que l'Ordre utilise les meilleures pratiques en matière de gouvernance, d'éthique et de gestion des ressources humaines et fait les recommandations nécessaires en ce sens au Conseil d'administration.

Le comité de gouvernance et de ressources humaines s'est réuni à huit reprises au cours de la période :

- Recommandations pour les nominations aux différents comités.
- Évaluation de la direction générale.
- Élaboration d'un plan d'action annuel du comité.
- Refonte de la Charte du comité d'inspection professionnelle.
- Refonte de la Charte du comité des admissions et des équivalences pour créer le sous-comité des admissions C.M.C.
- Refonte de la Charte du comité stratégique C.M.C.
- Élaboration de la politique de prévention du harcèlement psychologique.
- Travaux sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de sa présidence.
- Travaux relatifs à la relève de la direction générale.
- Application du processus de cooptation.
- Travaux concernant le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux administrateurs.
- Travaux visant à entamer un processus de modification réglementaire pour permettre aux membres de l'Ordre de détenir des sommes à certaines conditions sans les placer dans un compte en fidéicommis.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE

Mélanie Biron, Adm.A.

MEMBRES

Stéphanie Dufour, CRHA, Adm.A.
Michel Barbier
Lise Lachance

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Mandat et activités

Le comité enquête sur les allégations de manquements au *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*.

Suite à la réception d'une plainte, le comité mène une enquête confidentielle et recommande éventuellement au Conseil d'administration de sanctionner un ou une de ses membres qui aurait manqué à une des obligations incluses dans son code d'éthique et de déontologie. Le comité d'enquête est doté d'un règlement intérieur.

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans.

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration ni aucune demande d'enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE

Bernard Blackburn, Adm.A.
Statut : membre avec expertise

SECRÉTAIRE

Chantal Dalpé, Adm.A.
Statut : ancienne membre du C.A.

MEMBRE

Sylvie Lemieux
Statut : nommée à partir de la liste de l'Office des professions

COMITÉ D'AUDIT

Mandat et activités

Le comité d'audit aide le Conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, et veille à ce que l'Ordre suive des pratiques de gestion responsable et prudente. De plus, il s'assure des suivis avec les auditeurs, examine les informations financières et participe aux contrôles financiers et à la gestion des risques.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE
Charles Létourneau, Adm.A.

VICE-PRÉSIDENCE
Fouad Georges Sayegh, Adm.A., F.C.M.C.

MEMBRES
Mariem Drissa, Adm.A.
Claude Dutil
Rita Metta, Adm.A.

Le comité d'audit a tenu cinq réunions au cours de l'exercice financier afin d'analyser et de recommander au Conseil d'administration les sujets suivants :

- États financiers au 31 mars 2025.
- Changement d'auditeurs pour l'année 2025-2026.
- Gestion des placements de l'Ordre, incluant le Fonds d'indemnisation.
- Rencontre annuelle avec l'audit externe.
- Suivis nécessaires concernant le bail des locaux de l'Ordre.
- Prévisions budgétaires et cotisations annuelles.
- Analyse d'offres de services pour la mise en commun d'un logiciel de gestion de la relation client (CRM) et rencontre avec un consultant externe.
- Mise à jour de la politique de gestion financière.
- Changement du fournisseur de services technologiques.
- Montants des cotisations annuelles de l'Ordre.
- Plan d'actions annuel des travaux du comité et nouveau processus de reddition de compte trimestrielle au Conseil d'administration.
- Mise à jour du plan de la gestion des risques.

COMITÉ AVISEUR DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Mandat et activités

Le mandat du comité aviseur de la planification stratégique est de suivre l'avancement de la démarche de réflexion liée à l'élaboration de la planification stratégique de l'Ordre, de fournir sa rétroaction à l'égard des projets envisagés et de nourrir la réflexion du Conseil d'administration à propos de l'évolution des travaux.

Le comité aviseur de la planification stratégique s'est réuni deux fois pendant l'exercice 2025-2026.

Composition au 31 mars 2026

MEMBRES
Elias Kallas, Adm.A., président de l'Ordre
Mélanie Biron, Adm.A., vice-présidente de l'Ordre
Michel Barbier, membre du C.A. nommé par l'OPQ

SECRÉTAIRE
Isabelle Poupart, Adm.A., directrice générale

COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE PRÉVENTIVE (CIP)

Contexte de l'inspection professionnelle

L'inspection professionnelle préventive est l'occasion idéale pour une administratrice ou un administrateur agréé de procéder à une évaluation de sa pratique à la lumière des normes établies et, par conséquent, de tendre à l'excellence dans l'exercice de sa profession.

Le comité de l'inspection professionnelle a pour mission de gérer le programme d'inspection professionnelle des administrateurs agréés afin que leur pratique soit conforme aux exigences de l'Ordre.

Les travaux du comité et les observations provenant des inspections apportent une valeur ajoutée non seulement au membre inspecté, mais également à tous les membres collectivement, et ce, afin d'assurer le rayonnement de la collectivité des administrateurs agréés tout en affermissant la confiance du public à l'égard du titre Adm.A.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE
Maxime Boissonneault, CRHA, Adm.A.

PRÉSIDENCE SUPPLÉANTE
Benoît Mondor-Côté, Adm.A.

MEMBRES
Mathieu Moquin, Adm.A.
Elyse Lebeau, Adm.A.
Thierry Vallette Viallard, Adm.A.

SECRÉTAIRE - PERSONNE RESSOURCE
Bianca Lizotte, Adm.A.

INSPECTRICE À TEMPS PARTIEL
Bianca Lizotte, Adm.A.

Principales recommandations

Intégrer dans les courriels professionnels un message d'avertissement par rapport à la confidentialité de son contenu *(Code de déontologie des administrateurs agréés, art 36)*.

Mentionner les lettres Adm.A. dans tous les documents officiels et les communications écrites, incluant les courriels, le profil LinkedIn et ceux des autres réseaux sociaux *(Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 57)*.

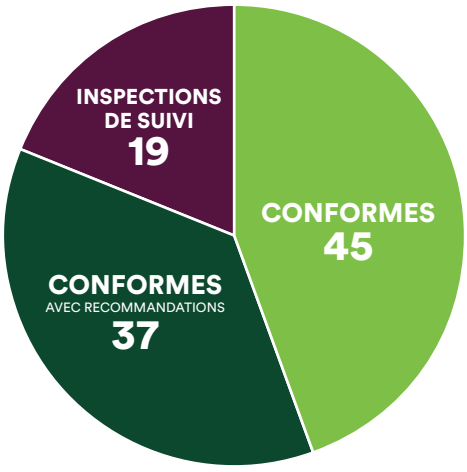
Pour les consultants, faire preuve de davantage de précision au niveau de la définition des objectifs SMART, de la description de l'approche, des méthodes, jalons et livrables, dans les offres de services.

Programme de surveillance générale

L'objectif 2025-2026 était de 100 inspections (incluant 17 inspections reportées) auxquelles s'est ajoutée 1 inspection pour un membre ayant rejoint le CIP, pour un total final de 101 dossiers.

RÉPARTITION	NBR.
Consultation	16
Généraliste	25
Gestion de copropriété	4
Nouveaux membres	25
Nouveaux membres (par équivalence)	10
Nouveau membre du CIP	1
À la demande des instances de l'Ordre	3
Reports d'inspection	17

Résultats des inspections professionnelles préventives



INSPECTIONS INDIVIDUELLES	NBR.
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	**16**
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	**101**
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	**101**
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	**82**
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	**0**

INSPECTIONS INDIVIDUELLES NON COMPLÉTÉES	NBR.
Inspections annulées	**12**
Inspections suspendues jusqu'à réinscription au Tableau de l'Ordre	0
Inspections reportées	**5**

INSPECTIONS DE SUIVI	NBR.
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2025	**7**
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	**19**
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice	**26**
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2026	**0**

Aucune inspection portant sur la compétence n'était pendante au 31 mars 2025. Aucune inspection portant sur la compétence n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Aucune observation écrite ou verbale d'un ou d'une membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

Deux membres ont fait entrave à une ou à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à une inspectrice, dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Deux membres ont fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission d'informations au bureau du syndic.

RÉPARTITION EN FONCTION DU LIEU OÙ LE MEMBRE EXERCE PRINCIPALEMENT SA PROFESSION	NBR. DE MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01. Bas-Saint-Laurent	0	0	0
02. Saguenay-Lac-Saint-Jean	**3**	0	0
03. Capitale-Nationale	**10**	0	0
04. Mauricie	**3**	0	0
05. Estrie	**5**	0	0
06. Montréal	**35**	0	0
07. Outaouais	**3**	0	0
08. Abitibi-Témiscamingue	**1**	0	0
09. Côte-Nord	0	0	0
10. Nord-du-Québec	**1**	0	0
11. Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	**1**	0	0
12. Chaudière-Appalaches	**1**	0	0
13. Laval	**6**	0	0
14. Lanaudière	**6**	0	0
15. Laurentides	**8**	0	0
16. Montérégie	**16**	0	0
17. Centre-du-Québec	**1**	0	0
99. Hors-Québec	**1**	0	0

COMPTES EN FIDÉICOMMIS	NBR.
Nombre de membres détenant un compte en fidéicommis au 31 mars 2026	**34**
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection des livres et registres et/ou des comptes en fidéicommis au cours de l'exercice	**3**

La période précédente avait mis en relief un besoin d'actualisation des questionnaires d'inspection et d'élaboration d'une nouvelle matrice des risques, considérant l'évolution des pratiques et la disparition de l'encadrement du titre de planificateur financier (Pl. Fin.).

L'actualisation effective des questionnaires sera poursuivie au cours de la période 2026-2027.

BUREAU DU SYNDIC

Formation relative à la fonction

La formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel a été suivie par le syndic, pendant la période en cours ou antérieurement.

SYNDIC À TEMPS PARTIEL
Me **Normand Blanchard**, Adm.A.

Mandat et activités

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au syndic pour recevoir, directement et confidentiellement, les plaintes du public pour tout ce qui concerne les aspects déontologiques de la pratique des membres de l'Ordre.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le syndic a une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du *Code des professions*. Il existe trois types de recours contre un professionnel : les recours disciplinaires, les recours relatifs aux honoraires et les recours judiciaires. Dans certaines circonstances, les trois recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas d'accord avec la décision du syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le syndic exerce aussi un rôle de conciliation ou de médiation dès lors qu'un client a un différend concernant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

Demandes d'information et signalements adressés au bureau du syndic

Les demandes d'informations sont des questions formulées par des membres au regard de la pratique professionnelle ou des questions formulées par des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre au regard de la pratique d'une ou d'un professionnel.

Les signalements sont notamment des témoignages de personnes ne s'identifiant pas ou ne souhaitant pas être identifiées portant sur la pratique professionnelle d'un membre de l'Ordre. Les signalements incluent les informations transmises au bureau du syndic par une ou un membre du comité d'inspection professionnelle ou de tout autre comité de l'Ordre s'il ne s'agit pas de demandes d'enquête formelles.

	NBR.
Demandes d'informations	41
Signalements reçus	33

AU COURS DE L'EXERCICE 2025-2026

Aucun membre n'a fait l'objet d'une transmission d'information du bureau du syndic au comité d'inspection professionnelle.

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline.

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline.

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune nouvelle enquête n'a été rouverte pendant la période.

Aucun syndic ad hoc n'était en activité au cours de l'exercice (aucune nouvelle enquête, ni aucune enquête ni plainte pendante au début de l'exercice).

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	NBR.
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	**33**
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	**28**
Demandes d'enquête formulées par le public	**6**
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	**3**
Demandes d'enquête formulées par une ou un membre de l'Ordre	**2**
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par une ou un de ses membres	**6**
Demandes d'enquête formulées par une ou un membre d'un comité de l'Ordre (hors CIP) y compris le C.A. ou par une ou un membre du personnel de l'Ordre	**7**
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information	**4**
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	**25**
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (pour lesquelles une décision a été rendue)	**47**
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	**6**
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	**14**
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	**25**
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	**2**
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	**14**

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement.

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	**0**
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte	**47**
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	5
Demandes ayant conclu à une absence de manquement	28
Enquêtes fermées suite à un processus de conciliation du syndic	1
Enquêtes où la ou le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarisées envers la ou le professionnel	6
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	4
Enquêtes autrement fermées	3

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

Au cours de l'exercice, aucune plainte n'a été portée au conseil de discipline par le bureau du syndic.

RÉPRESSION DES INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS OU À LA LOI CONSTITUANT L'ORDRE, COMMISES PAR UNE PERSONNE QUI N'EST PAS MEMBRE DE L'ORDRE

L'Ordre effectue une veille constante en ce qui a trait à l'utilisation des titres réservés d'administrateur agréé et de conseiller en management certifié ou des abréviations « Adm.A. », « C.Adm. » ou « C.M.C. » par des non membres de l'Ordre. Lorsqu'une utilisation non autorisée du titre ou de l'abréviation est signalée, l'Ordre entre en contact avec l'utilisatrice ou l'utilisateur et lui demande de rectifier la situation sous peine de poursuites pénales.

ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE	NOMBRE
Enquêtes pendantes au 31 mars 2025 (sans action ni décision)	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (total)	**171**
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	**171**
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (total)	**170**
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites ont été intentées	0
Enquêtes fermées avec actions non judiciaires	**170**
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre	***170***
Mises en demeure ou avis formels	***10***
+ Transmissions au syndic pour complément d'enquête	***4***
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuve ou autres raisons)	0
Enquêtes pendantes au 31 mars 2026	**1**

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars 2025 et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC

Mandat et activités

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice

Formation

L'ensemble des membres du comité de révision des décisions du syndic a suivi la formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel au cours des périodes précédentes.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE
François Alepin, avocat, Adm.A.

SECRÉTAIRE
Sylvie Lavallée, avocate

MEMBRES
Louise Champoux-Paillé, F.Adm.A.
Michel Barbier

CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat et activités

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé, ou d'une personne qui a été membre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au Code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du Code.

Le mandat du conseil consiste à recevoir les plaintes, entendre les arguments des parties, rendre les décisions et imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*. S'il y a lieu, il recommande au Conseil d'administration de l'Ordre les mesures appropriées à l'endroit du professionnel.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte et n'a pas siégé.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE

Désignée par le Bureau des présidents des conseils de discipline

SECRÉTAIRE

Sylvie Lavallée, avocate

MEMBRES

Cyndie Dubé-Baril, avocate, dentiste, Adm.A.
François Martin, avocat, Adm.A.
Charles Olivier Thibeault, avocat, Adm.A.
Alexandre Bellemare, avocat, CPA, Adm.A.

La secrétaire du conseil de discipline a reçu une plainte privée.

Catégorie d'infraction : actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence.

Recommandations adressées au C.A.

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune requête en inscription au tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice au cours de l'exercice et aucune n'était pendante. Le conseil de discipline n'a donc rendu aucune décision en ce sens au cours de l'exercice.

Formation

Deux membres sur quatre ont suivi la formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel, pendant la période en cours ou antérieurement.

CONSEIL D'ARBITRAGE
Conciliation et arbitrage des comptes

Mandat et activités

Le mandat du conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer une ou un client et une administratrice ou un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE

Michel C. Côté, F.Adm.A.

SECRÉTAIRE

Robert Daigneault, avocat, F.Adm.A.

ARBITRE

Jean Marois, avocat, Adm.A.

COMITÉ DE RÉVISION DES DEMANDES D'ÉQUIVALENCES

Mandat et activités

Le mandat du comité de révision des décisions de reconnaissance des équivalences est de revoir, à la demande d'une ou d'un candidat, toute décision défavorable du Conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation. Composé de personnes qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Composition au 31 mars 2026

MEMBRES

Raad Jassim, Adm.A.
Line Lacroix, F.Adm.A.
Émilie Rousseau, Adm.A.

COMITÉ DES PRIX ET DISTINCTIONS

Mandat et activités

Le mandat du comité des Prix et Distinctions est :

- d'étudier les candidatures reçues pour chacun des prix et distinctions.
- de faire des recommandations au Conseil d'administration quant aux candidatures qui devraient se voir décerner un prix ou une distinction.
- d'examiner et de proposer l'adoption ainsi que la mise à jour des règles d'attribution des prix et distinctions.
- de faire connaître le concours annuel et voir à ce que l'information soit diffusée aux intéressés.

Le comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE

Gyslaine Samson Saulnier, F.Adm.A.

MEMBRES

Nerlande Gaetan, Adm.A.
Piotr Rajca, Adm.A.
Émilie Rousseau, Adm.A.

PRIX ET DISTINCTIONS 2025

Fellow Adm.A.



Fellow C.M.C.



Prix de la Relève Robert P. Morin



Prix Reconnaissance



Adm.A. Émérite



COLONNE DE DROITE (CI-DESSUS)

En haut, de gauche à droite : Elias Kallas, Adm.A., président de l'Ordre, **Jean-Daniel Brisson**, *Adm.A., F.C.M.C., Isabelle Poupart, Adm.A., directrice générale de l'Ordre.*

Au milieu, de gauche à droite : Elias Kallas, Adm.A., président de l'Ordre, **Pierre Lainey**, *Adm.A., F.C.M.C., Isabelle Poupart, Adm.A., directrice générale de l'Ordre.*

COLONNE DE GAUCHE

En haut, de gauche à droite : Elias Kallas, Adm.A., président de l'Ordre, **Chantal Bernatchez**, *F.Adm.A., Isabelle Poupart, Adm.A., directrice générale de l'Ordre.*

Au milieu, de gauche à droite : Elias Kallas, Adm.A., président de l'Ordre, Isabelle Poupart, Adm.A., directrice générale de l'Ordre, **Nicolas Boily**, *Adm.A.*

Ci-contre, de gauche à droite : Isabelle Poupart, Adm.A., directrice générale de l'Ordre, **J.L. Gilles LeVasseur**, *F.Adm.A., F.C.M.C., Adm.A. Émérite, Elias Kallas, Adm.A., président de l'Ordre.*

Photos : Jean-François Hamelin

COMITÉ DE LA FORMATION

Mandat et activités

Le comité examine les questions relatives à la qualité de la formation des professionnels, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'ordre professionnel, des établissements d'enseignement et du ministre concerné. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice d'une profession.

Le comité a pour fonctions :

- de revoir la pertinence et la qualité de la formation donnant accès au titre Adm.A. à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, et le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration.
- de donner son avis au Conseil d'administration sur les projets touchant à la révision ou à l'élaboration des objectifs ou normes à l'égard de la formation et sur les moyens pouvant favoriser la qualité de la formation, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE

Éric Dion, Adm.A.

MEMBRES

Patrick Arsenault, Adm.A.
Nommé par l'Ordre

Jamal Ben Mansour
Nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

Margaret Schomaker, Adm.A.
Nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire

Rosalie Lapierre
Nommée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec

MEMBRE SUPPLÉANTE

Emanuelle Bérubé
Nommée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec

Durant l'exercice 2025-2026, le comité de la formation s'est réuni trois fois.

Examen des programmes d'études

Au 31 mars 2026, 86 programmes d'études mènent à un diplôme donnant droit aux permis délivrés par l'Ordre.

En 2025-2026, le comité de la formation a continué la révision majeure des diplômes admissibles au permis d'administrateur agréé, débutée lors de l'exercice 2021-2022.

Le 23 janvier 2026, l'Ordre a reçu confirmation que serait publié dans les prochaines semaines, un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* (Règlement sur les diplômes) à la Gazette officielle du Québec, pour une consultation de 45 jours. Ce projet de règlement, s'il entre en vigueur tel que présenté, permettra de mettre en œuvre les recommandations figurant à l'avis 2024 du comité de la formation.

L'objectif du comité est de modifier l'article 1.27 du Règlement sur les diplômes afin d'y ajouter des nouveaux programmes offerts par les universités depuis 2015, de retrancher ceux qui pourraient ne plus répondre aux critères et de modifier la nomenclature des programmes donnant accès mais ayant changé de dénomination depuis 2015.

Pour l'exercice 2026-2027, le comité de la formation continuera d'exercer une vigie des nouveaux programmes universitaires relatifs à la discipline de l'administration, et entamera une réflexion sur la modernisation des disciplines dans lesquelles il est opportun que soient formés les candidats à l'exercice de la profession, dont la liste se trouve à l'article 3 du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*.

	NOMBRE
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	0
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	**7**
Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice	**6**
Avis positifs	**3**
Avis recommandant des modifications	**3**
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	**1**
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis d'ajout au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*	**3**
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis de retrait au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*	0

COMITÉ DES ADMISSIONS ET DES ÉQUIVALENCES

Mandat et activités

La résolution CA-22-03-24-RÉS07 votée par le Conseil d'administration le 22 mars 2024 délègue au comité des admissions et des équivalences certains pouvoirs, notamment le mandat de décider de toute demande présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession, par accès direct ou par équivalence.

Le comité des admissions s'est réuni à treize reprises au cours de la période, donnant lieu à une session d'admission par mois entre avril 2025 et février 2026, et à deux sessions d'admission au mois de mars 2026.

Quatre déclarations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts de la part de membres du comité ont été enregistrées au cours de l'exercice.

Le rôle du comité des admissions et des équivalences consiste à :

- Autoriser la délivrance d'un permis d'exercice aux personnes candidates ayant déposé une demande d'admission par accès direct (diplôme reconnu au Québec ou en vertu des accords de reconnaissance mutuelle avec la France).
- Analyser les demandes d'admission par équivalence de diplôme sur la base des types de diplômes, nombres de crédits et évaluations comparatives obtenus.
- Analyser les demandes d'admission par équivalence de formation sur la base de l'expérience académique et professionnelle, des lettres de références et des motivations de la personne demanderesse.
- Évaluer le maintien des compétences des personnes candidates à une réinscription au tableau de l'Ordre.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE

Stéphanie Dufour, CRHA, Adm.A.

MEMBRES

Kalina Bacher-René, Adm.A.
Yves Benoît, Adm.A.
Frédéric Gaurier, Adm.A., C.M.C.
Roger Rénal Petit-Frère, Adm.A.
Gyslaine Samson Saulnier, F.Adm.A.

PERSONNE-RESSOURCE

Angélique Pissot, Adm.A., coordonnatrice à l'admission

DEMANDES D'ADMISSION OU DE RÉINSCRIPTION ANALYSÉES

	Accès direct	Équivalences	Réinscription + de 5 ans	Total
Demandes analysées	222	154	11	387
Demandes acceptées	222	146	11	379
Demandes abandonnées	0	1	0	1
Demandes refusées	0	7	0	7
Taux d'acceptation final	**100 %**	**95 %**	**100 %**	**98 %**

Le délai moyen de traitement d'une demande d'admission (à partir de la date de réception de la demande complète jusqu'à l'inscription au tableau de l'Ordre) est de 15 jours. Ce chiffre inclut tous les types de demandes confondus.

FORMATION DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS D'ADMISSION	NOMBRE DE PERSONNES	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Formation suivie lors de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent		
Loi 25	**7**	0
Égalité entre les hommes et les femmes	**7**	0
Évaluation des qualifications professionnelles	**7**	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	**7**	0

RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	Au Québec	Hors du Québec (mais au Canada)	Hors du Canada
	Nombre de personnes concernées		
Demandes pendantes au 31 mars 2025 (exercice précédent) (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	**3**	**1**	**2**
Demandes reçues au cours de l'exercice	**108**	**5**	**55**
+ demandes de réinscription au tableau nécessitant une évaluation du maintien des connaissances	**10**	0	**2**
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition*	**93**	**3**	**50**
+ demandes de réinscription au tableau ayant fait l'objet d'une évaluation du maintien des connaissances	**9**	0	**2**
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	0	0	0
Demandes refusées au cours de l'exercice*	**5**	**1**	**1**
Demandes abandonnées, qui n'ont fait l'objet d'aucune décision	**9**	**1**	**1**
Demandes ayant fait l'objet d'une décision au cours de l'exercice, pour une inscription au Tableau des membres de l'exercice suivant	**13**	0	**7**
+ demandes de réinscription	**1**	0	0
Demandes pendantes au 31 mars 2026 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision)	**4**	**1**	**5**
+ demandes de réinscription	**1**	0	0

* *Les données ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).*

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE LA FORMATION

Les exigences actuelle de l'Ordre concernant les demandes d'admission par équivalence de diplôme ou de formation sont atteintes sans difficulté par les personnes candidates.

Toutefois, un exercice d'auto-évaluation du comité des admissions et des équivalences (CAE) est fait annuellement afin de piloter formellement la maturité des pratiques du CAE et d'en constater les améliorations.

Une mise à jour de la grille d'analyse des demandes par équivalence de formation est également en cours afin de refléter la réalité des demandes reçues.

SOUS-COMITÉ DES ADMISSIONS C.M.C.

Mandat et activités

Le sous-comité des admissions C.M.C. était au préalable chapeauté par le comité stratégique C.M.C., mais pour des raisons d'uniformisation des processus, le sous-comité des admissions C.M.C. relève depuis le mois de juin 2025 du comité des admissions et des équivalences (résolution CA-13-06-25-RÉS14).

Le sous-comité des admissions C.M.C. s'est réuni à trois reprises au cours de la période.

Dix déclarations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts de la part de membres du comité ont été enregistrées au cours de l'exercice.

Le rôle du sous-comité des admissions C.M.C. consiste à :

- Étudier les demandes d'admission au titre de conseiller en management certifié (C.M.C.).
- Décider du cheminement C.M.C. approprié pour le candidat, incluant le refus de l'accès aux cheminements si la candidature ne répond pas aux critères d'accès au titre.
- Recommander les règles de procédure liées au traitement des dossiers que le sous-comité étudie, pour approbation par le C. A.
- Faire des recommandations au C.A. afin d'améliorer ou d'accélérer l'admission des nouveaux membres de l'Ordre, et ce, en conformité aux axes stratégiques déterminés par le C.A.

Composition au 31 mars 2026

PRÉSIDENCE

Louis C. Bertrand, Adm.A., F.C.M.C.

MEMBRES

Frédéric Gaurier, Adm.A., C.M.C.
Pierre Lainey, Adm.A., F.C.M.C.
Carolyn Groulx, Adm.A., C.M.C.

PERSONNE-RESSOURCE

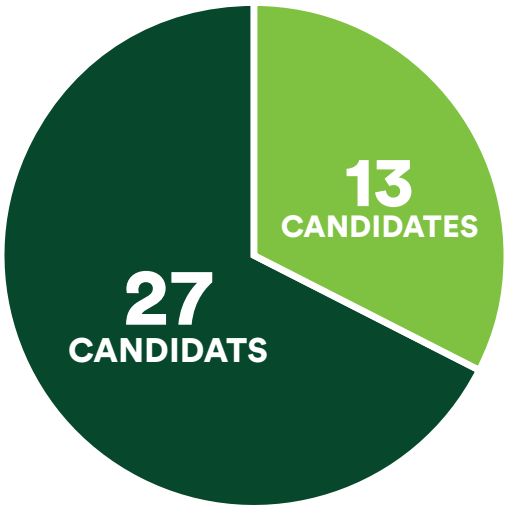
Angélique Pissot, Adm.A., coordonnatrice à l'admission

FORMATION DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS D'ADMISSION	NOMBRE DE PERSONNES	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Formation suivie lors de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent		
Loi 25	**3**	**1**
Égalité entre les hommes et les femmes	**4**	0
Évaluation des qualifications professionnelles	**4**	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	**4**	0

ANALYSE DES DEMANDES D'ENTRÉE DANS UN DES CHEMINEMENTS MENANT AU TITRE C.M.C.	NBR.
Nombre de dossiers analysés par le comité au cours de la période	20
Cheminement MBA Conseil en management ESG UQAM	7
Cheminement Régulier	4
Cheminement Expérience	1
Cheminement Senior	8
Demande abandonnée par la personne candidate	0
Recommandations favorables émises par le comité (acceptation)	18
Recommandations défavorables émises par le comité (refus)	2
Taux d'acceptation final	**90 %**

MOUVEMENTS DES CANDIDATURES AU TITRE DE C.M.C.	NBR
Candidats C.M.C. au 31 mars 2025	37
+ Nouveaux candidats admis avant la création du sous-comité des admissions C.M.C.	5
+ Nouveaux candidats admis par le sous-comité des admissions C.M.C.	18
+ Candidats C.M.C. réinscrits au cours de l'exercice	5
- Candidats C.M.C. devenus C.M.C. au cours de la période	10
- Candidats C.M.C. radiés au cours de l'exercice	10
- Candidats C.M.C. retirés et demeurant retirés au 31 mars 2026 (abandon, démission, retraite, etc.)	5
Candidats C.M.C. au 31 mars 2026	**40**

RÉPARTITION PAR RÉGION		NOMBRE
01	Bas-Saint-Laurent	0
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	0
03	Capitale-Nationale	**4**
04	Mauricie	**1**
05	Estrie	**2**
06	Montréal	**19**
07	Outaouais	**1**
08	Abitibi-Témiscamingue	0
09	Côte-Nord	0
10	Nord-du-Québec	0
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
12	Chaudière-Appalaches	**1**
13	Laval	**5**
14	Lanaudière	**2**
15	Laurentides	**1**
16	Montérégie	**2**
17	Centre-du-Québec	0
99	Hors du Québec	0



RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET COMMUNICATIONS

Les membres Adm.A. exercent leur profession dans de nombreux secteurs économiques et sociaux du Québec et l'Ordre assure son rôle sociétal en veillant à promouvoir une pratique responsable de la gestion et de la gouvernance.

Présence de l'Ordre lors d'événements publics, conférences, célébrations

- 17-18 juin 2025 : Carrefour de la gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés à Québec
- 24 septembre 2025 : présence au panel de la Chaire BMO en diversité et gouvernance de l'UdM
- 5 novembre 2025 : remise de diplômes aux gradués du Collège des administrateurs de sociétés à Québec
- 30 septembre 2025 : cocktail annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- 2 décembre 2025 : représentation au Gala de la Fondation de l'IRCM (Institut de recherche clinique de Montréal).

Participation de la direction générale et/ou de la présidence du C.A. aux rencontres et événements du système professionnel

Office des professions (OPQ)

- 2 avril 2025 : rencontre avec la nouvelle directrice par intérim de la veille et des orientations
- 21 juillet 2025 : rencontre avec la présidente de l'OPQ
- 9 janvier 2026 : rencontre pour le Projet de loi 15 visant à alléger la réglementation.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

- 2 avril 2025 : rencontre avec la nouvelle directrice par intérim de la veille et orientations
- 3 avril 2025 et 12 février 2026 : rencontre de la Table sectorielle DAA (droit, administration et affaires)
- 9 avril et 29 octobre 2025 : Forum des directions générales
- 25 avril 2025 : Assemblée spéciale des membres
- 12 juin 2025, 7 novembre 2025 et 27 mars 2026 : Assemblée des membres
- 2 septembre 2025 : rencontre avec la présidence du CIQ
- 3 septembre 2025 : rencontre introductive avec le directeur général du CIQ
- 18 septembre 2025 : groupe de travail sur les services partagés
- 3 octobre 2025 : consultations particulières et auditions publiques sur le Projet de loi 112
- 29 octobre 2025 : Forum des présidences des ordres
- 18 décembre 2025 : rencontre d'échanges sur le Projet de loi 15 visant à alléger la réglementation
- 13 mars 2026 : rencontre de planification stratégique.

Rencontre de la direction générale avec CMC-Canada

- 23 juillet 2025 : rencontre d'introduction avec Chris Harper, FCMC, nouveau DG de CMC-Canada
- 22 octobre 2025 : rencontre avec Chris Harper, FCMC, DG de CMC-Canada.

PUBLICITÉ

L'Ordre a eu recours à quelques campagnes de publicité sur le réseau social LinkedIn au cours de l'exercice.

CAMPAGNE	PÉRIODE	CATÉGORIE
Les valeurs partagées par les Adm.A. (visuel)	Juin 2025	Notoriété
Nouvelle identité visuelle de l'Ordre (vidéo)	Juin et septembre 2025	Notoriété
Congrès Gestion 2025 (visuel)	Septembre 2025	Formation
Transition vers un poste de gestionnaire (visuel - carrousel)	Novembre 2025 et février 2026	Formation
Notre logo a changé, pas notre priorité (visuel)	Décembre 2025	Notoriété

RELÈVE EN GESTION

REMISES DE BOURSES ÉTUDIANTES

Dans le cadre de sa mission, la Fondation de l'Ordre remet plusieurs fois par année des bourses universitaires à des étudiants et étudiantes en gestion. Souhaitant accompagner la relève en gestion, l'Ordre est également présent lors de certaines des activités de remises de bourses.

30 avril 2025 : HEC Montréal
2 mai 2025 : Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval
31 mars 2026 : École de gestion de l'Université de Sherbrooke

Aux côtés de la

FONDATION
DE L'ORDRE DES
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

ACTIONS DE NOTORIÉTÉ

L'Ordre est de nouveau régulièrement présent dans les universités afin de faire connaître le titre Adm.A. aux étudiants et étudiantes des divers cursus menant aux baccalauréats et aux maîtrises en gestion ou en administration.

29 janvier 2026 : Université Laval
4 février 2026 : HEC Montréal
17 mars 2026 : ESG UQAM

Des cartons aux nouvelles couleurs de l'Ordre ont été développés pour accompagner le travail effectué par les employées de la permanence au kiosque informatif de l'Ordre.











BALADO PROFESSION GESTIONNAIRE

Dix-huit épisodes ont été diffusés au cours de l'exercice.

Dernier épisode de la période : *Faut-il gérer tous ses employés de la même manière ?*, 12e épisode de la saison 8, diffusé le 16 mars 2026.

29 815
écoutes cumulées
pendant la période

MÉDIAS SOCIAUX

L'Ordre publie régulièrement du contenu original ou partage des informations en lien avec la gestion, la gouvernance, le conseil en management et l'éthique sur les plateformes LinkedIn et Facebook.

NOMBRE D'ABONNÉS AU 31 MARS 2026

LinkedIn	**16 485**
Facebook	**2 326**

COMMUNIQUÉS

7 avril 2025	Départ de Me Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale
16 juin 2025	Nouveau Conseil d'administration pour l'Ordre des Adm.A.
31 juillet 2025	Isabelle Poupart, MBA, Adm.A., nouvelle directrice générale de l'Ordre
23 février 2026	Rapport de la Commission Gallant \| Éthique des gestionnaires : un besoin d'encadrement

COMMUNICATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a effectué, exclusivement par courriel, les envois de masse suivants à ses membres :

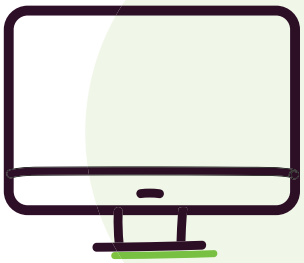
SUJET	NBR. ENVOIS	DESTINATAIRES
Bulletin Flash	10	Membres qui souhaitent les recevoir
Activités et offres de formation	84	Membres qui souhaitent les recevoir
Offres d'emploi	21	Membres qui souhaitent les recevoir
Élections	10	Membres concernés
Communiqués et réglementaire	12	Ensemble des membres / Membres concernés
Congrès Gestion	16	Membres qui souhaitent les recevoir
Sondages	3	Membres qui souhaitent les recevoir
Formation continue obligatoire	4	Membres concernés
Renouvellement	22	Ensemble des membres / Membres concernés par les rappels
Balado Profession gestionnaire	19	Membres qui souhaitent les recevoir
AGA, appels de candidatures, radiations	12	Ensemble des membres
Communications des partenaires	5	Membres qui souhaitent les recevoir
Autres envois (vœux de fin d'année, Prix & Distinctions, avis de courriel frauduleux)	11	Ensemble des membres / membres qui souhaitent les recevoir / membres concernés

SITE INTERNET ET MICROSITES

Le site Internet de l'Ordre (**adma.qc.ca**) est mis à jour régulièrement et les membres peuvent y trouver l'essentiel des informations liées à leur pratique professionnelle.

Le microsite **formationgestionquebec.com** présente quatre formations gratuites destinées aux gestionnaires professionnels et aux cadres du Québec :

- *Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois.*
- *La prévention du harcèlement au travail.*
- *Les conseils d'administration face au harcèlement.*
- *Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement.*



Le microsite **deveniradma.com** présente les parcours et conditions d'admission à l'Ordre, pour l'obtention du titre Adm.A.

Le microsite **devenircmc.com** présente les parcours et conditions d'admission à l'Ordre, pour l'obtention du titre C.M.C.

Le microsite **congresgestion.com** présente le programme du Congrès Gestion organisé par l'Ordre. Il est mis à jour à chaque édition.

LOBBYISME

Durant l'exercice financier 2025-2026, deux mandats de lobbyisme étaient actifs jusqu'au 7 février 2026 :

- Sensibiliser le ministre responsable pour que la fonction de gestionnaire de résidences pour personnes âgées soit réservée aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés.
- Sensibiliser les ministres responsables à l'importance d'encadrer la fonction de gestionnaire de copropriété en attribuant un acte réservé aux administrateurs agréés en vue de mieux protéger le public.

Personnes enregistrées à titre de lobbyistes pendant la période :

- Louis Carrier, Adm.A., président du C.A. de l'Ordre (jusqu'au 13 juin 2025).
- M[e] Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre (jusqu'au 4 août 2025).

Plus de détails sur ces mandats de lobbyisme sont accessibles en consultant le Registre des lobbyistes du Québec.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

FORMATION CONTINUE

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres. La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. Selon le *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*, sont admissibles toutes les formations en lien avec les compétences fonctionnelles (gestion, gouvernance, marketing, vente, finance, ressources humaines, etc.), les compétences clés (développement du leadership, capacité à déléguer et à gérer une équipe, etc.) et les compétences personnelles et relationnelles. Enfin, les formations en rapport avec l'emploi ou l'expertise professionnelle peuvent également être reconnues.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes (universités, entreprises, autres ordres professionnels, autres organismes de formation).

RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

La huitième période de référence, débutée le 1er avril 2023, a pris fin le 31 mars 2025. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, cumuler un minimum de quarante heures de formation continue, par période de référence de deux ans.

DISPENSES	NBR.
Demandes reçues au cours de l'exercice	**4**
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	**4**
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

SANCTIONS POUR NON CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT*	MEMBRES CONCERNÉS
Radiation du tableau de l'Ordre jusqu'à ce que la ou le membre fournisse la preuve qu'elle ou il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	**50**
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que la preuve soit fournie qu'elle ou il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	**50**

** Les données concernent la période de référence 2023-2025.*

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL - OFFRE DE FORMATIONS

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, l'Ordre a offert un programme de développement professionnel varié pour soutenir ses membres dans l'amélioration de leurs compétences et les aider à remplir leurs obligations de formation continue.

- Un congrès annuel hybride
- Une grande entrevue inspirante
- Quatre ateliers pour gestionnaires
- Trois formations obligatoires pour le cheminement régulier menant au titre C.M.C.
- Un groupe de discussion sur le climat de travail et le leadership
- Seize formations aux thématiques variées sur le développement des compétences personnelles et interpersonnelles



7,5 heures
de formations gratuites

	DURÉE (H)	MEMBRES NON-MEMBRES
Webinaires en direct		
Événement Gestion		
TI – IA : bénéfices, enjeux et risques	3	**133** \| 2
Offert par la CNESST		
LMRSST : Les obligations en matière de prévention et de mécanismes de participation	1,5	**117**
Formations asynchrones		
La prévention du harcèlement au travail	1	**58** \| 354
Les conseils d'administration face au harcèlement	1	**52** \| 140
Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement	1	**45** \| 97

14,5 heures
de formations en éthique

FORMATIONS OPTIONNELLES PROPOSÉES PAR L'ORDRE	FORMAT	DURÉE*	NBR. DE MEMBRES
Éthique dans les jeux de pouvoir	En ligne \| Préenregistrée	1	8
Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois	En ligne \| Préenregistrée	1	93
Éthique et déontologie professionnelle	En ligne \| Préenregistrée	1	2
Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée	En ligne \| Préenregistrée	1,5	3
Sept travaux pour devenir une organisation éthique	En ligne \| Préenregistrée	1	1
La compétence éthique du gestionnaire			
Volet 1 - Mettre en action sa compétence éthique	En ligne \| Préenregistrée	1	9
Volet 2 - Développer la compétence éthique dans son équipe	En ligne \| Préenregistrée	1	8
Volet 3 - Favoriser une éthique organisationnelle vivante et performante	En ligne \| Préenregistrée	1	7
Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management	En ligne \| 3 dates	6	28

* Les durées sont exprimées en heures

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2026 et des montants prévus de la garantie :

MOYENS DE GARANTIE	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite **par l'Ordre** (régime collectif)	2 087	1 000 000 $	2 000 000 $
Assurance de la responsabilité professionnelle complémentaire	139	1 000 000 $	1 000 000 $
	68	2 000 000 $	2 000 000 $
	17	5 000 000 $	5 000 000 $
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite **par le membre** (régime individuel)	0	-	-
Dispenses (exemptions)	0	-	-

RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	**4**
Membres concernés par ces déclarations de sinistre	**4**

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU CIP OU AU BUREAU DU SYNDIC

Au regard des déclarations de sinistres, état des membres ayant fait l'objet d'une information, et ce distinctement, au comité d'inspection professionnelle (CIP) ou au bureau du syndic de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations.

AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au CIP	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au syndic	0

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
Membres exerçant au sein d'une société

MOYENS DE GARANTIE	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite **par la ou le membre**	174*	1 000 000 $	1 000 000 $
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite **par la société couvrant la ou le membre**	0	-	-

* *L'Ordre ne détient pas de données pour les membres assurés avec un autre assureur que celui de l'Ordre.*

FONDS D'INDEMNISATION

Le Règlement sur le Fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec prévoit que le Fonds est maintenu à un montant de 100 000 $.

MONTANT MAXIMAL QUE LE FONDS D'INDEMNISATION PEUT VERSER	
à un réclamant par rapport à un même membre	100 000 $
à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	100 000 $

Ø Aucune demande n'a été présentée au Fonds d'indemnisation de l'Ordre, aucune demande n'était pendante et aucune indemnité n'a été versée durant l'année 2025-2026.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	NOMBRE
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2025 (exercice précédent)	**2 112**
+ Nouveaux membres inscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (total)	**352**
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	11
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du *Code des professions*	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés	0
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	210
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total) ● de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec ● de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada ● de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	134 85 3 46
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	8
+ Membres réinscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars 2026 à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars 2025 (exercice précédent)	**28**
- Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars 2026	**192**
- Membres retirés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars 2026 pour d'autres motifs (au total) ● à la suite d'un décès ● à la suite d'un retrait volontaire (congé parental, sabbatique, études, démission, retraite)	**213** 4 209
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2026 (au total)	**2 087**

RÉPARTITION DES MEMBRES
PAR TYPES DE PERMIS DÉTENUS

Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2026 titulaires d'un :	NOMBRE
permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	**6**
permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
permis temporaire délivré en vertu du *Code des professions*	0
permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
permis restrictif temporaire délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
permis spécial	0
permis dit régulier	**2 081**

RÉPARTITION DES MEMBRES
PAR TITRE COMPLÉMENTAIRE

Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2026 titulaires d'un titre complémentaire de :	NOMBRE	COTISATION ANNUELLE SUPPLÉMENTAIRE
Conseiller en management certifié (C.M.C.)	140	134 $
Candidat C.M.C.	40	134 $

78 $ de la cotisation des membres C.M.C. sont destinés à CMC-Canada.

NB : le montant de la cotisation est modulé selon la date d'inscription au cheminement C.M.C.

RÉPARTITION DES MEMBRES
EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉ

Déclarations effectuées par des membres à l'Ordre au cours de l'exercice	NOMBRE
Sociétés par actions (SPA), nouvelles ou anciennes	218
Membres* de l'Ordre actionnaires dans les SPA	228
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), nouvelles ou anciennes	10
Membres* de l'Ordre associés dans les SENCRL	18

* *Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non-membre de l'Ordre.*

RÉPARTITION DES MEMBRES
SELON LA CLASSE DE COTISATION

	NOMBRE	COTISATION ANNUELLE
Classe de membres établie aux fins de la cotisation		
Régulier	1444	820 $
Cotisation tarif réduit	82	325 $
Nouvel arrivant années 1 à 3	66	325 $
Nouveau diplômé années 1 à 3	286	325 $
Professeur	42	325 $
Retraité et semi-retraité	142	230 $
À vie	25	0 $

NB : le montant de la cotisation est modulé selon la date d'inscription au tableau de l'Ordre.

RÉPARTITION DES MEMBRES
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

		ÉVOLUTION	NOMBRE
01	Bas-Saint-Laurent	↑	24
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	↓	36
03	Capitale-Nationale	↓	270
04	Mauricie	↓	35
05	Estrie	↓	81
06	Montréal	↓	850
07	Outaouais	↓	49
08	Abitibi-Témiscamingue	=	19
09	Côte-Nord	↓	10
10	Nord-du-Québec	↑	7
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	↓	5
12	Chaudière-Appalaches	↑	69
13	Laval	↑	114
14	Lanaudière	↓	74
15	Laurentides	↑	100
16	Montérégie	↓	259
17	Centre-du-Québec	↓	23
99	Hors du Québec	↑	62

RÉPARTITION DES MEMBRES
SELON LE GENRE



1272
61 %
HOMMES

815
39 %
FEMMES

ÉTUDIANTS AFFILIÉS
(HORS TABLEAU DE L'ORDRE)



261 femmes
250 hommes

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 2 juillet 2025.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. ■

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.[1]

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 3 juillet 2026

[1] CPA auditrice, permis de comptabilité publique nº A127716

Résultats
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026			2025
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	**Total**	Total
	$	$	**$**	$
Produits				
Cotisations des membres	1 301 905	-	**1 301 905**	1 275 288
Activités de développement professionnel	102 315	-	**102 315**	81 620
Événements	88 890	-	**88 890**	145 259
Gestion des dossiers	84 533	-	**84 533**	54 855
Partenariats et ristournes	57 038	-	**57 038**	32 806
Intérêts, dividendes et autres revenus de placements	20 307	4 610	**24 917**	40 022
Revenus de publicité	15 139	-	**15 139**	6 770
Cotisations multidisciplinaires	12 893	-	**12 893**	18 782
Autres produits	2 092	-	**2 092**	376
	1 685 112	4 610	**1 689 722**	1 655 778
Charges				
Salaires et charges sociales	1 041 534	-	**1 041 534**	834 789
Honoraires professionnels	298 555	-	**298 555**	219 002
Loyer	134 108	-	**134 108**	102 173
Frais informatiques	117 587	-	**117 587**	88 475
Événements	72 121	-	**72 121**	164 754
Publicité et représentation	52 352	-	**52 352**	107 765
Frais d'administration	20 875	-	**20 875**	34 616
Dépenses des activités de développement professionnel	18 065	-	**18 065**	13 162
Télécommunications	9 547	-	**9 547**	8 264
Formations internes	8 344	-	**8 344**	1 063
Déplacements	7 723	-	**7 723**	3 550
Fournitures de bureau	6 164	-	**6 164**	9 694
Assurances	5 938	-	**5 938**	5 616
Abonnements et cotisations	5 817	-	**5 817**	5 398
Location, entretien et réparations d'équipement	5 737	-	**5 737**	3 614
Mauvaises créances	6 123	-	**6 123**	-
Intérêts et frais bancaires	48 401	-	**48 401**	44 289
Amortissement des immobilisations corporelles	12 826	-	**12 826**	20 330
Amortissement des actifs incorporels	537	-	**537**	1 087
	1 872 354	-	**1 872 354**	1 667 641
Insuffisance des produits sur les charges	(187 242)	4 610	**(182 632)**	(11 863)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des actifs nets
Exercice terminé le 31 mars 2026

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	**2026 Total**	2025 Total
	$	$	**$**	$
Solde au début	373 919	215 286	**589 205**	601 068
Insuffisance des produits sur les charges	(187 242)	4 610	**(182 632)**	(11 863)
Solde à la fin	186 677	219 896	**406 573**	589 205

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan
Au 31 mars 2026

	2026			2025
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	**Total**	Total
	$	$	**$**	$
Actif à court terme				
Encaisse	773 337	219 896	**993 233**	845 130
Débiteurs (note 3)	6 696	-	**6 696**	46 256
Frais payés d'avance	28 368	-	**28 368**	15 068
Placements (note 4)	1 000 000	-	**1 000 000**	1 050 000
	1 808 401	219 896	**2 028 297**	1 956 454
Immobilisations corporelles (note 5)	15 430	-	**15 430**	18 382
Actifs incorporels	-	-	**-**	537
	1 823 831	219 896	**2 043 727**	1 975 373
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer (note 6)	352 346	-	**352 346**	284 168
Avantages incitatifs reportés	2 777	-	**2 777**	13 002
Produits perçus d'avance	1 252 178	-	**1 252 178**	1 088 998
	1 607 301		**1 607 301**	1 386 168
Avantages incitatifs reportés	29 853	-	**29 853**	-
	1 637 154	-	**1 637 154**	1 386 168
Actifs nets				
Non affectés	186 677	-	**186 677**	373 919
Affectés au fonds d'indemnisation	-	219 896	**219 896**	215 286
	186 677	219 896	**406 573**	589 205
	1 823 831	219 896	**2 043 727**	1 975 373

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AU NOM DU CONSEIL

Elias Kallas, président

Charles Létourneau, trésorier

Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026 $	2025 $
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	**(182 632)**	(11 863)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**12 826**	20 330
Amortissement des actifs incorporels	**537**	1 087
Variation des avantages incitatifs reportés	**19 628**	(14 777)
	(149 641)	(5 223)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	**257 618**	103 391
	107 977	98 168
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	**(1 000 000)**	(1 050 000)
Encaissement de placements	**1 050 000**	555 465
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(9 874)**	(5 451)
	40 126	(499 986)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**148 103**	(401 818)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**845 130**	1 246 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**993 233**	845 130

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires
31 mars 2026

1. Constitution et objectifs de l'Ordre

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ci-après l'« Ordre ») est un ordre professionnel constitué en vertu du Code des professions du Québec (RLRQ, C.C-26). Il a pour mission la protection du public ainsi que la promotion et le développement de la profession d'administrateur agréé. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et exerce ses activités sous la dénomination sociale « Ordre des administrateurs agréés ».

L'Ordre est exempté de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les NCOSBL font partie des PCGR canadiens.

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Le Fonds d'administration générale sert à comptabiliser les opérations courantes de l'Ordre.

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres biens utilisés par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui ont été confiés dans l'exercice de sa profession.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres et les cotisations multidisciplinaires sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice où elles sont acquises. La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations perçues avant la fin de l'exercice pour l'exercice subséquent sont présentées comme produits reportés.

Les revenus provenant des activités de développement professionnel et des événements sont constatés lors de la tenue de l'événement.

Les intérêts, dividendes et autres revenus de placements sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

Les revenus de gestion des dossiers, partenariats et ristournes, publicité et autres produits sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Notes complémentaires
31 mars 2026

2. Méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements temporaires, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, ayant une échéance initiale de trois mois et moins.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail et sont portés en diminution du loyer.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit des apports sous forme de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Notes complémentaires
31 mars 2026

3. Débiteurs

	2026	2025
	$	$
Comptes clients	**6 634**	22 007
Intérêts courus	**62**	24 249
	6 696	46 256

4. Dépôts à terme

	2026	2025
	$	$
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 2,25 %, échéant en mars 2027	**1 000 000**	-
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 2,60 %, échéant en mars 2026	**-**	600 000
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 4 %, échéant en mai 2025	**-**	450 000
	1 000 000	1 050 000

5. Immobilisations corporelles

	2026			2025
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	$	**$**	$
Matériel informatique	57 375	41 945	**15 430**	7 968
Améliorations locatives	-	-	**-**	5 865
Mobilier de bureau	-	-	**-**	4 549
	57 375	41 945	**15 430**	18 382

Notes complémentaires
31 mars 2026

6. Créditeurs et charges à payer

	2026	2025
	$	$
Comptes fournisseurs et charges à payer	**81 939**	74 277
Salaires et vacances à payer	**95 306**	70 686
Taxes à la consommation à payer	**175 101**	139 205
	352 346	284 168

7. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 482 966 $ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	$
2027	165 711
2028	140 487
2029	87 625
2030	89 143

8. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'Ordre à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Ordre est exposé au risque de crédit en raison de ses actifs financiers. Au 31 mars 2026, 50 % des comptes clients sont à recevoir de deux clients en particulier (aucun en 2025).

Notes complémentaires
31 mars 2026

8. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé au risque de liquidité en raison de ses passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux fixe exposent l'Ordre à un risque de juste valeur, alors que ceux à taux variable exposent l'Ordre à un risque de flux de trésorerie.

9. Chiffres comparatifs

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice. ■

ÉQUIPE DE L'ORDRE

Au 31 mars 2026, **9 personnes employées** travaillent l'équivalent de 35 heures par semaine.



Isabelle Poupart, Adm.A.
Directrice générale



Me **Elise Theriault**
Conseillère juridique
et Secrétaire



Fatima Mahyou-Bouchet
Responsable
Partenariats stratégiques



Angélique Pissot, Adm.A.
Coordonnatrice
Admission



Me **Normand Blanchard**, Adm.A.
Syndic



Florence Lagouarde
Conseillère
Communications



Jessica Tessier
Adjointe administrative



Rima Chadli
Agente
Service aux clientèles



Bianca Lizotte, Adm.A.
Conseillère
Affaires professionnelles
et inspectrice

Congés de maternité



Depuis le 27 mars 2026
Jessica Leung, Adm.A.
Conseillère
Développement professionnel



Depuis le 3 août 2025
Julie Fouillée, Adm.A.
Coordonnatrice
Admission

Consultantes



Brigitte Genois, CPA
Services-conseils
Comptabilité



Catherine Brideau
Soutien
Réseaux sociaux

© OAAQ 2026

RAPPORT ANNUEL 2025-2026

PRODUCTION
Direction générale
Ordre des administrateurs agréés du Québec

IMPRESSION
Industries Poly Inc.

PUBLICATION
Ordre des administrateurs agréés du Québec
2045, rue Stanley, Bureau 500
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514-499-0880 ou 1 800 465-0880
adma.qc.ca

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2026
Bibliothèque et Archives nationales
du Canada, 2026
ISBN : 978-2-923427-27-0

Ordre des
administrateurs
agréés

L'excellence en gestion